

# DOSSIER DE PRESSE

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020**



---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 81 61 61 08

# SOMMAIRE

---

---

## ■ **Communiqué de presse**

- ➔ COVID-19 : Face à la crise, la Région renforce son Pacte régional pour l'économie de proximité en faveur des TPE
- ➔ Aide exceptionnelle pour les étudiants infirmiers de deuxième et troisième année en stage

## ■ **Orientations budgétaires**

- ➔ La bataille pour l'emploi, plus que jamais prioritaire
  - ➔ La transition énergétique et écologique : l'impératif d'agir
  - ➔ Agir sur le développement maîtrisé et solidaire de tous les territoires
- ➔ SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

## ■ **Face à la crise**

- ➔ Plan d'accélération de l'investissement régional
  - Augmentation de capital de Batifranc
  - Création d'une foncière hôtelière régionale
- ➔ SEM Energie
- ➔ Convention santé ARS-Région

---

### **CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **COVID-19 : face à la crise, la Région renforce son soutien aux TPE et décide une aide exceptionnelle pour les étudiants infirmiers en stage**

### **→ Pacte régional pour l'économie de proximité renforcé : 5,6 M€ supplémentaires engagés (dont 1,750 M€ dès 2020)**

Devant l'aggravation de la situation sanitaire, la Région a décidé, en partenariat avec les EPCI, de renforcer son Pacte régional pour l'économie de proximité.

Voté en juin dernier et en cours de déploiement dans l'ensemble des EPCI de la région (92 intercommunalité signataires sur 113 au 10 novembre), ce pacte mobilisait initialement 27 millions d'euros pour accompagner l'économie de proximité. Pour mémoire, il repose sur deux piliers :

- un fonds régional d'avances remboursables, mutualisé et solidaire, auquel les EPCI contribuent par un versement à la Région à hauteur de 1 € par habitant. 645 demandes ont déjà été déposées et 123 dossiers instruits et payés pour un montant de 1,6 million d'euros sécurisant ou créant 347 emplois dans la région.
- un fonds régional des territoires, destiné à accorder des subventions, opéré par les intercommunalités, auquel la Région contribue par un versement à hauteur de 5 € par habitant dans chacun des EPCI.

Depuis le 30 octobre, une partie des commerces de proximité font de nouveau l'objet d'une fermeture administrative en raison du deuxième confinement. Ce sont environ 10 000 établissements qui sont fermés en Bourgogne-Franche-Comté.

En complémentarité avec les dispositifs de l'État (fonds de solidarité national et chômage partiel), la Région a décidé de faire évoluer le fonds régional des territoires afin d'apporter aux artisans et commerçants un soutien financier complémentaire. Cette mesure a été décidée au terme d'une concertation avec tous les EPCI menée par la présidente de Région, Marie-Guite DUFAY. Il s'agit notamment :

- d'offrir plus de souplesse aux EPCI pour soutenir les entreprises, y compris en trésorerie
- d'abonder de deux euros supplémentaires par habitant le fonds régional des territoires par des crédits de fonctionnement. Les EPCI sont invités à participer à parité. Afin de préserver les capacités financières des plus petites collectivités, les intercommunalités de moins de 15 000 habitants verront cette contrepartie réduite à 1 € EPCI pour 2 € Région,

---

#### **CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

**L'ensemble de ces dispositions permettent notamment d'accompagner les commerces de proximité dans le développement numérique** : prise en charge d'investissements pour l'achat d'équipement informatique, de logiciel, la mise en place de plateforme numérique ou encore l'acquisition de véhicule pour les livraisons à domicile.

La Région finance également deux programmes à destination des TPE :

- le programme « Kapnumerik » porté par les CCI
- le programme « Numeric'artisanat » porté par les Chambres de métiers à destination des artisans.

Les programmes consistent en un accompagnement complet et gratuit de l'entreprise, financé par la Région et par les chambres consulaires. Il est suivi d'un diagnostic en fonction du profil de l'entreprise et va jusqu'à l'élaboration d'un plan d'actions et la recherche de solutions concrètes.

Des solutions d'entreprises locales existent comme celle de la plateforme de Teekers, site de vente en ligne disponible sur internet et application mobile dont l'objectif est de permettre aux commerçants dans les villes où l'application est déployée d'acquies une visibilité en ligne. Teekers a été lancée à Pontarlier fin 2018 et fin mai 2019 à Besançon. La Région a soutenu le démarrage de cette start-up par une aide de 200 000 euros : <http://teekers.fr>

Par ailleurs, la filière numérique régionale fédérée par BFCNum propose un « mapping » des solutions e-commerce en Bourgogne-Franche-Comté, plateforme regroupant les solutions et les compétences permettant aux commerçants et artisans de Bourgogne-Franche-Comté de maintenir une activité en cette période de confinement : <https://solutions.ecommerce-bfc.fr/>

## → **Aides exceptionnelles aux étudiants infirmiers de deuxième et troisième année en stage : 2 MC en 2020**

**Pour soutenir l'effort des étudiants infirmiers de deuxième et de troisième année, mobilisés, dans le cadre de leur stage, par l'épidémie de COVID-19, la Région a décidé de leur octroyer à nouveau une indemnité exceptionnelle.**

Dès l'annonce par l'ARS que l'appui de ces étudiants était nécessaire pour aider dans les centres hospitaliers, la Région a décidé d'engager un budget de 2 millions d'euros pour compléter leurs indemnités légales de stage qui varient entre 38 et 50 euros par semaine. La Région propose de majorer cette indemnité de 100 euros supplémentaires par semaine en temps plein, en complément de l'aide qui sera octroyée par l'Agence Régionale de Santé.

---

### **CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr) - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr) - tél 03 81 61 61 08

# Orientations budgétaires

**Vendredi 13 novembre 2020, les élus régionaux se réunissent pour examiner les orientations budgétaires 2021. Cette année, ce débat intervient dans un contexte exceptionnel provoqué par la crise sanitaire et ses répercussions économiques et sociales.**

Malgré toutes les incertitudes liées aux conséquences de l'épidémie de COVID-19, la Région souhaite maintenir le cap fixé dans son plan de mandat. L'emploi, le développement durable et la solidarité sont réaffirmés comme les priorités régionales.

Les valeurs qui sous-tendent ce plan d'actions sont d'autant plus nécessaires dans les circonstances actuelles :

**Liberté** d'apprendre, de se former, d'entreprendre avec comme perspective un débouché vers l'emploi grâce à un soutien au développement économique accru ; liberté de se déplacer, avec un engagement sans précédent en faveur des mobilités et des infrastructures de transport.

**Égalité** des territoires dans leur accès à la formation professionnelle, aux ressources numériques, au développement durable, à la culture et au sport.

**Fraternité**, qui conduit aujourd'hui à amplifier les politiques en direction des plus fragiles, en investissant notamment dans le développement de l'économie sociale et solidaire, ou en donnant l'accès à un équipement numérique aux lycéens boursiers.

**Dès le début de la crise, la Région a engagé en urgence une enveloppe de 100 millions d'euros pour amortir les premières conséquences de la pandémie ; puis elle a adopté le Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR) de 435 millions d'euros, auquel s'ajoutent 105 millions d'euros de fonds européens.**

C'est grâce à une gestion rigoureuse des finances régionales que cette réponse massive a pu être apportée. La dégradation volontaire des ratios financiers a été décidée. Elle est nécessaire, mais elle restera maîtrisée afin de ne pas compromettre les capacités d'agir de la collectivité.

La Région Bourgogne-France-Comté poursuivra ainsi ses engagements en faveur de l'avenir du territoire, notamment à travers ses politiques phares telles que la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, l'agriculture et la forêt, la transition énergétique, l'environnement, les mobilités.

---

## CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

## → La bataille pour l'emploi, plus que jamais prioritaire

Alors que la situation économique s'est fortement dégradée et que l'emploi est fragilisé, la Région va accompagner la relance de l'économie régionale de proximité, les TPE-PME et les artisans, et maintient ses objectifs ambitieux pour le développement économique des territoires pour une meilleure sécurisation de l'emploi et des compétences.

Au-delà de l'urgence, l'enjeu est de prévoir, d'anticiper et de garantir les possibilités de développement des entreprises, mais aussi de favoriser l'attractivité du territoire, dans un contexte de concurrence de plus en plus accru.

Confortée par le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) et sous le double effet de l'abondement par l'Etat du PRIC et du Ségur de la Santé, **la Région amplifiera, en 2021, son action en matière de formation et de sécurisation des compétences.** C'est en effet une stratégie de formation qui permettra de favoriser la création d'activité et de protéger l'emploi.

- **4 000 places supplémentaires de formation seront créées pour les demandeurs d'emploi, en priorité pour les jeunes.**
- **Le nombre de places en formations sanitaires et sociales sera augmenté et les bourses sur critères sociaux seront revalorisées.**
- En parallèle, les diagnostics en cours sur les besoins des filières, mais aussi des bassins d'emploi, vont permettre **d'adapter les marchés de formation pour satisfaire les besoins actuels et à venir des employeurs.**

Enfin, la Région **poursuivra et développera son action dans le domaine de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)**, facteur essentiel de lien social et d'insertion des plus fragiles.

## → La transition énergétique et écologique : l'impératif d'agir

La Bourgogne-Franche-Comté bénéficie d'un environnement naturel exceptionnel qu'il convient de protéger en apportant une contribution à la lutte contre le changement climatique.

La transition énergétique et écologique constitue l'un des fils conducteurs majeurs de l'action régionale et conduit la Région à poursuivre son vaste projet d'accélération de ses politiques en faveur de l'environnement, de l'avenir de ses territoires et des plus fragiles, victimes de la précarité énergétique.

Cela se traduira notamment par :

- **la protection et la gestion de la ressource en eau et de l'économie circulaire.**
- **l'accès élargi au dispositif Effilogis**, programme dédié à l'efficacité énergétique des bâtiments pour les particuliers, les bailleurs et les entreprises. Les aides sont également élargies aux grandes collectivités et aux établissements à vocation sanitaire et sociale.
- **le soutien massif à l'agriculture** face à la révolution climatique, notamment par le biais d'audits bas carbone.

---

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

## → Agir sur le développement maîtrisé et solidaire de tous les territoires

La Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite favoriser un développement équilibré et solidaire au sein des territoires. Il s'agit notamment de lutter contre la fracture sanitaire et l'exclusion numérique, de protéger l'économie de proximité et d'accompagner les territoires dans le sens d'un développement durable.

Pour y parvenir, en 2021, la Région va renforcer sa coopération avec les collectivités locales, qui a incontestablement évoluée pendant la crise de la COVID-19, pour contribuer à apporter des solutions au plus près des besoins.

Deux leviers stratégiques pour le développement des territoires seront notamment actionnés :

### → Les mobilités

- Assurer la qualité et la pérennité des réseaux
- Proposer des solutions innovantes de mobilité
- Développer le service aux voyageurs
- Poursuivre le renouvellement du parc de matériels roulants par l'achat de Régiolis

### → Le numérique

- Accompagner la transformation numérique de l'économie régionale
- Soutenir les collectivités pour atteindre l'objectif « 100 % territoire intelligent »
- Placer l'inclusion au cœur des priorités de la stratégie numérique
- Proposer un programme d'équipement informatique des lycéens boursiers

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## → SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

### **Un contexte exceptionnel provoqué par la crise sanitaire et de fortes incertitudes**

Le contexte économique est largement bouleversé par la crise de la Covid-19 avec une chute importante de l'activité durant la période de confinement.

Le Projet de loi de finances 2021 prévoit un rebond économique en 2021 après une forte récession en 2020.

Pour faire face aux dépenses supplémentaires des collectivités les « contrats de Cahors », sur l'encadrement des dépenses de fonctionnement, sont suspendus pour 2020.

### **Les conséquences financières de la crise sanitaire pour la Région : une adaptation de la stratégie financière**

Les recettes fiscales chutent significativement et des dépenses supplémentaires sont financées pour protéger les populations et les agents, élaborer et financer des dispositifs d'urgence pour les secteurs économiques et associatifs touchés par la crise. Il en résulte un « effet de ciseau » inédit et brutal.

### **Le maintien d'une stratégie financière ambitieuse malgré le contexte de crise sanitaire**

La Région souhaite maintenir une trajectoire financière qui donne la priorité à l'investissement, conformément au plan qu'elle a mis en œuvre pour contribuer à relance économique et à l'emploi.

Dans ce contexte inédit, la Région assurera un pilotage adapté et régulier de ses équilibres budgétaires.

### **Rétrospective 2016 - 2019 : le respect de la stratégie financière**

L'engagement de ne pas aller en deçà d'un taux plancher d'épargne brute de 17 % est respecté, celui de maintenir une capacité de désendettement maîtrisée également.

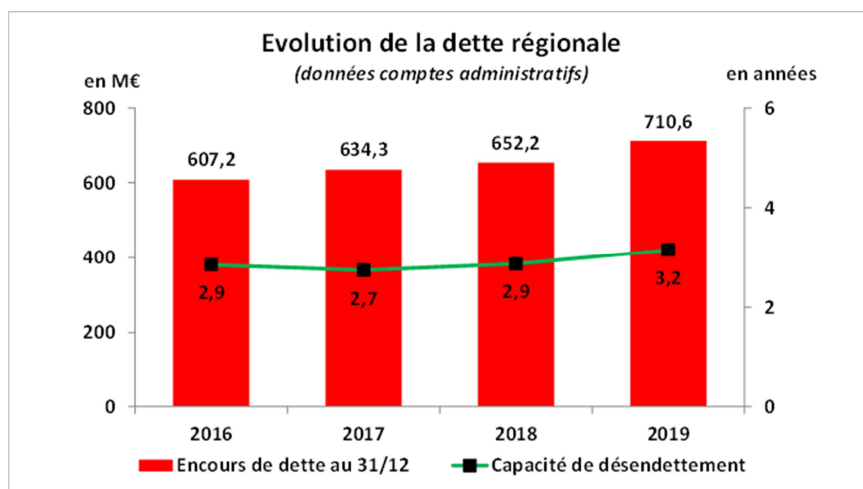
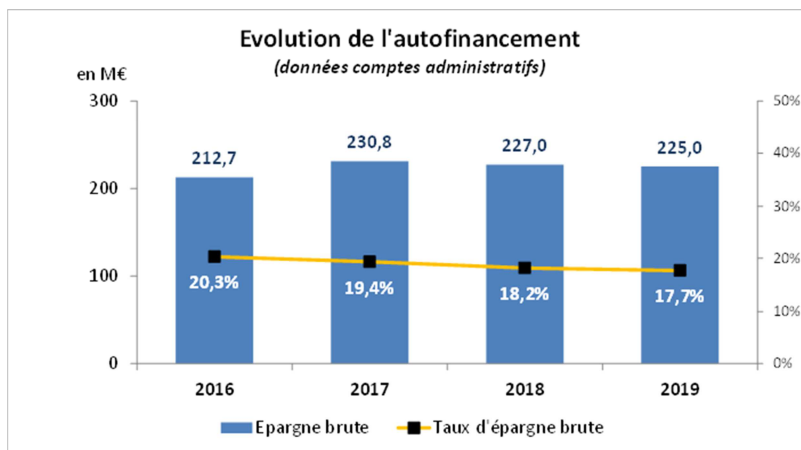
---

#### **CONTACTS PRESSE :**

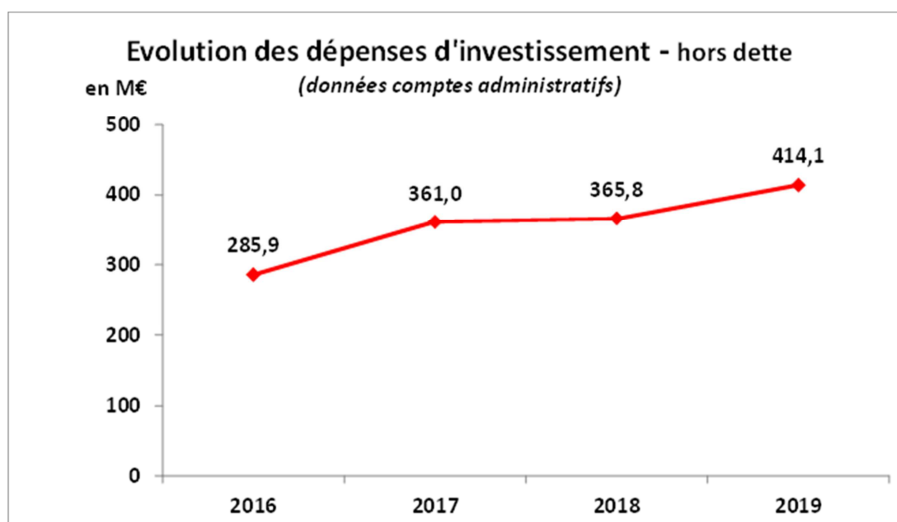
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08





Le budget de la nouvelle Région évolue, ce qui traduit un renforcement de son action, avec un effort constant en investissement.



**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Éléments de prospective

### **Hypothèses pluriannuelles d'évolution des recettes**

La recette de TVA devient prépondérante dans le budget régional : elle est estimée à 550 M€ en 2021 pour la Région Bourgogne-Franche-Comté, soit 45 % des recettes de fonctionnement. Cette recette se compose désormais de trois volets :

- Une nouvelle fraction de TVA en lieu et place de la CVAE à compter de 2021 : il s'agit d'une des principales dispositions du PLF 2021 qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance et de la baisse des impôts de production.
- Le montant au titre de la péréquation, avec une refonte du dispositif en 2022
- La part de TVA historique correspond à l'ex DGF (dotation globale de fonctionnement)

*Le niveau global des recettes 2021 sera encore impacté par les conséquences de la crise économique ; une reprise modérée de l'activité économique est intégrée.*

Les recettes progresseraient d'environ 1 % par an en moyenne annuelle entre 2021 et 2024 à périmètre constant.

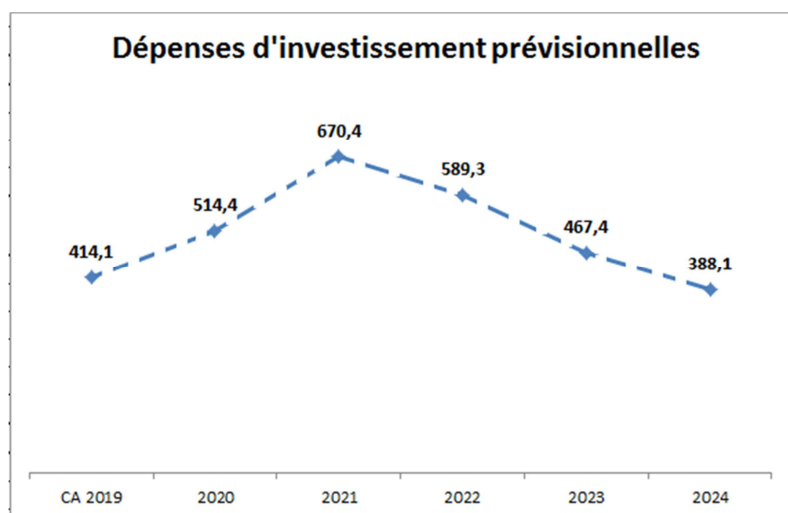
### **Hypothèses pluriannuelles d'évolution des dépenses**

*Cette prospective est construite en intégrant une maîtrise des dépenses de fonctionnement, indispensable à la préservation d'une trajectoire financière soutenable.*

Elle intègre les engagements pluriannuels déjà votés. En fonctionnement, le stock au 8 octobre 2020 s'élève à 553,3 M€ et concerne principalement le secteur de la formation professionnelle, l'apprentissage et les dépenses liées aux transports.

La trajectoire retient une évolution de + 1,2 % des dépenses à périmètre constant.

*En investissement, cette prospective intègre également l'effort exceptionnel de la collectivité pour soutenir l'activité et l'emploi.*



*En CA anticipés*

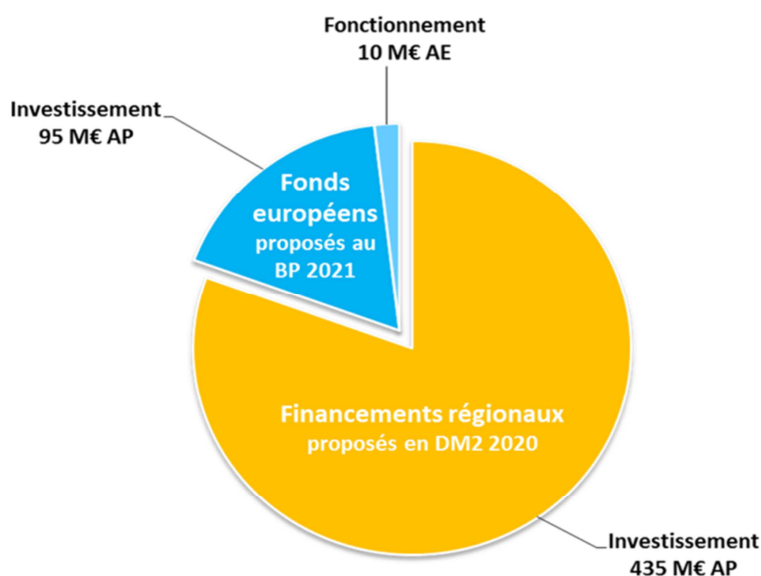
#### **CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

Les prévisions intègrent les engagements pluriannuels déjà votés. En investissement, cela représente plus d'un milliard d'euros et concerne principalement le secteur des transports, l'enseignement et l'aménagement du territoire.

La prospective intègre aussi en investissement le plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) voté le 9 octobre 2020. Il s'agit d'un plan de 540 M€ (435 M€ de financements régionaux auxquels viendront s'ajouter 105 M€ de fonds européens dans le cadre du programme REACT-EU).

Ce plan ambitieux d'investissement sera réalisé avant fin 2023.

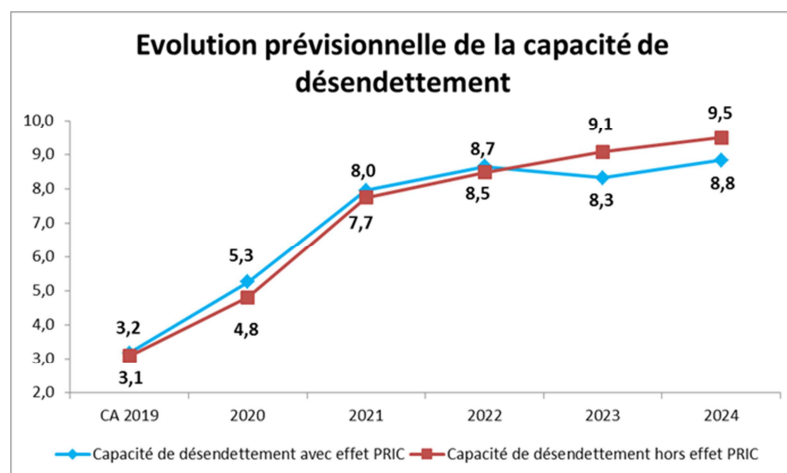
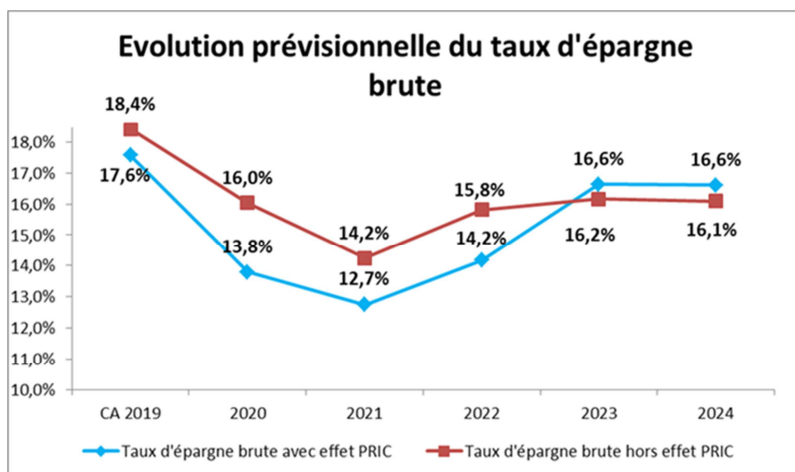


**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr) - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr) - tél 03 81 61 61 08

### Synthèse financière pluriannuelle

Les prévisions se traduisent par un effort massif en dépenses d'investissement sur 2021 et 2022, avec une hausse importante, mais contrôlée, de la dette.



La stratégie régionale porte l'objectif impératif de préserver un montant d'épargne plancher sur la période pour assurer la soutenabilité budgétaire et ne pas dépasser un ratio de désendettement de neuf années. Les évolutions budgétaires seront pilotées afin de garantir ces objectifs.

### La stratégie de financement à long terme et à court terme.

Elle s'articule autour des axes suivants :

- Le recours au marché obligataire pour sécuriser et diversifier les besoins de financement long terme
- Un partenariat renforcé avec la BEI qui se poursuit
- Le recours au financement bancaire classique se poursuit également.
- Une gestion de trésorerie qui poursuit l'objectif de sécurisation et d'optimisation de la gestion quotidienne en privilégiant les émissions de NEU CP au vu des conditions financières avantageuses.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Face à la crise



### → **Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR)- Augmentation de capital Batifranc**

**Pour soutenir l'immobilier d'entreprise et la relance, la Région va s'appuyer sur Batifranc.**

*Partenaire des collectivités locales, Batifranc est une société régionale spécialisée dans le crédit-bail et l'immobilier d'entreprise. Elle investit depuis 35 ans auprès des PME/PMI pour contribuer au développement économique et à l'aménagement du territoire de la région.*

#### → **Augmentation de capital de Batifranc :**

**Afin de soutenir l'immobilier d'entreprise pour accompagner la relance, la Région souhaite augmenter de 5,6 M€ sa participation dans la SEM Batifranc.**

Batifranc a présenté un nouveau plan stratégique, validé par son conseil d'administration, qui nécessite une augmentation de capital significative de 16,6 M€. La Région est sollicitée concurrence de sa participation actuelle dans le capital, soit **5,6 M€**

Cette augmentation de capital répond aux priorités régionales avec la poursuite de l'ouverture du capital aux EPCI (compétents en matière d'immobilier d'entreprise). A ce jour, sept EPCI sont actionnaires de Batifranc via des cessions de titres faites par la Région.

#### → **Création d'une foncière hôtelière régionale**

**Pour accompagner la filière touristique en grande difficulté face à la crise liée à la COVID-19, la Région va investir 1 M€ pour accompagner la Banque des Territoires et Batifranc dans la création d'une foncière hôtelière régionale.**

Cet outil aura pour vocation l'acquisition, la construction et la prise de participations dans des sociétés de portage immobilier.

→ **Au total, la Région souscrira pour 6,6 M€ à l'augmentation de capital de Batifranc, dans le cadre du Plan d'Accélération d'Investissement Régional**

#### **CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08



## → **Énergies renouvelables et participation citoyenne : SEM Nièvre Énergies**

**La Région vote l'autorisation d'augmentation de capital à la SEM Nièvre Énergies et autorise les SEML Côte-d'Or Energies et SEM EnR Citoyenne à participer au capital de la SEM Nièvre Énergies.**

La participation de la Région dans la SEM s'élève quant à elle à 200 000 €.

La SEM Nièvre Énergies poursuit son développement depuis sa création en 2012, en réalisant pour la seconde année un chiffre d'affaires basé sur l'exploitation des centrales photovoltaïques pour 52 438 €. La santé financière de la SEM est satisfaisante avec de solides fonds propres, une trésorerie nette de plus de 1,5 M€, qui représente plus de 99 % du fond de roulement.

La SEM Nièvre Énergies travaille sur cinq projets éoliens qui représentent 25 éoliennes et 79 MW. En photovoltaïque, quatre projets sont en cours de réalisation : deux en toitures (100kWc), 22 000 m<sup>2</sup> d'ombrières de parking à Magny-Cours et un projet d'une centrale au sol à Varennes-Vauzelles. Le projet d'une unité de méthanisation d'Hélioprod (d'une puissance de 200Nm<sup>3</sup> CH<sub>4</sub> – 13 720t/an de substrats) est en construction. Enfin, en matière d'hydroélectricité, des études sont en cours.



## → **Avenant à la convention ARS-Région 2017-2022**

La convention cadre ARS-Région 2017-2022 « Pour une collaboration au service de la santé en Bourgogne-Franche-Comté » arrive aujourd'hui à mi-parcours et les deux parties ont souhaité actualiser le programme au regard, d'une part de la feuille de route santé (adoptée en AP des 27 et 28 juin 2019) et d'autre part, de la situation sanitaire de cette année 2020.

**Parmi les nouvelles actions, cet avenant intègre notamment :**

- Le soutien au transport sanitaire hélicoptéré d'urgence par l'aménagement des aires de pose des hélicoptères et des zones d'avitaillement
- Le déploiement du FRES : Fonds Régional d'Expérimentation en Santé
- La valorisation des métiers de la santé
- Une réflexion en cours sur la création d'hôtels de patients

**Cet avenant permet également d'enrichir le partenariat en l'inscrivant dans le contexte sanitaire actuel et dans celui de la transformation du système de santé qui en résulte : COVID-19, Ségur de la santé et Plan de relance.**

---

### **CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

Dans le droit fil du programme Ma Santé 2022 et du Ségur de la santé, il s'agit d'accompagner le développement de l'exercice coordonné par un soutien renforcé aux structures de soins de proximité et par l'accompagnement de la structuration des communautés professionnelles territoriales de santé, qui s'engagent dans des missions de régulation et de coordination en matière de soins non programmés.

Par ailleurs, il est également prévu d'accompagner l'aménagement de lieux et d'équipements pour le développement de l'exercice coordonné dans le cadre de projets de Communautés professionnelles Territoriales de Santé (hors e-santé).

La prévention permet également d'améliorer la santé de la population. Ainsi, en 2021, un travail conjoint sera engagé afin d'encourager les dynamiques visant le développement d'un urbanisme favorable à la santé dans le cadre d'opérations d'aménagement et pour expérimenter la conduite d'une prévention multithématique sur un bassin de population ciblée présentant des indicateurs de santé inférieurs au niveau des moyennes régionales.

→ Les crédits nécessaires au financement des actions nouvelles (hors feuille de route santé, financement prévu au BP 2020) seront mobilisés au moyen des crédits dédiés au PAIR. Ainsi, ce sont près de 13 millions d'euros de crédits sectoriels qui permettront de renforcer les actions en santé en lien avec la transition énergétique et la rénovation des structures à vocation sanitaire et sociale, l'offre de service en santé, le développement du numérique ou encore les formations sanitaires et sociales.

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08



---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 81 61 61 08